



ASSOCIATION
CANINE
TERRITORIALE
DE LA
RÉUNION

Association Canine Territoriale de la Réunion

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique

2 EXPOSITIONS CANINES

le même week-end, au même endroit
avec attribution du CACS de la SCC le samedi
et du CACIB de la FCI le dimanche
avec des juges différents chaque jour



NUTRIVET

SAINT JOSEPH

NUTRIVET

Stade de Langevin

les 19 et 20 Août 2023

Chaque jour : Best in Show Adultes – Jeunes – Puppy – Baby – Vétérans

Clôture des engagements : 09 Juillet 2023 - 2ème clôture : 30 Juillet 2023

Clôture des inscriptions par courrier le 09 Juillet 2023

INSCRIPTIONS SUR WWW.CEDIA.FR

AVEC CONFIRMATION GRATUITE	Inscriptions avant le 10 juillet 2023						Inscriptions entre le 10 juillet et le 30 juillet 2022					
	TARIFS NON MEMBRES ACTR			TARIFS MEMBRES ACTR			TARIFS NON MEMBRES ACTR			TARIFS MEMBRES ACTR		
	EXPO CACS 19/08	EXPO CACIB 20/08	2 EXPOS	EXPO CACS 19/08	EXPO CACIB 20/08	2 EXPOS	EXPO CACS 19/08	EXPO CACIB 20/08	2 EXPOS	EXPO CACS 19/08	EXPO CACIB 20/08	2 EXPOS
1 ^{er} chien	45 €	45 €	81 €	40 €	40 €	72 €	48 €	48 €	87 €	42 €	42 €	75 €
2 ^{ème} chien	26 €	26 €	47 €	23 €	23 €	40 €	30 €	30 €	55 €	26 €	26 €	47 €
3 ^{ème} chien	26 €	26 €	47 €	23 €	23 €	40 €	30 €	30 €	55 €	26 €	26 €	47 €
les autres chiens	15 €	15 €	27 €	12 €	12 €	22 €	18 €	18 €	30 €	16 €	16 €	28 €
Baby - Puppy –	23 €	23 €	40 €	21 €	21 €	38 €	27 €	27 €	50 €	26 €	26 €	47 €
Vétérans	23 €	23 €	40 €	21 €	21 €	38 €	27 €	27 €	50 €	26 €	26 €	47 €
Meute	23 €	23 €	40 €	23 €	23 €	40 €	23 €	23 €	40 €	23 €	23 €	40 €
Couple – Pair	23 €	23 €	40 €	23 €	23 €	40 €	23 €	23 €	40 €	23 €	23 €	40 €
Lot d'Affixe	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Lot de Reproducteur	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ne concourant pas	15 €	15 €	30 €	15 €	15 €	30 €	15 €	15 €	30 €	15 €	15 €	30 €
Jeune présentateur	10 €	10 €	20 €	10 €	10 €	20 €	10 €	10 €	20 €	10 €	10 €	20 €
Adhésion ACTR	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

Ecart avec numéro d'exposant et horaires de jugements disponible dans la semaine qui précède l'exposition.

CONFIRMATION GRATUITE POUR TOUT CHIEN CONCOURANT

RESPECT DES HORAIRES DE JUGEMENT ET D'ARRIVEE SUR LE SITE

ENTREE DES CHIENS de 7h00 à 9h30

Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif

Règlement de l'exposition

L'Exposition se tiendra les 19 et 20 Aout 2023 au stade de Langevin, Saint Joseph

ARRIVÉE ET JUGEMENT : L'accès de l'exposition est ouvert aux de 7h00 à 09h30 samedi et dimanche. Les jugements commenceront à partir de 08h30. Tous chiens n'ayant pas passé le contrôle vétérinaire ne sera pas admis à l'exposition.

LOGEMENT : Pas de box disponibles sur le site de l'exposition.

SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif. Aucune sortie ne sera autorisée avant 16h00 pour les autres.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition, il est interdit de faire signer une pétition quelle que soit son objet sans l'accord du président de la société organisatrice.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisée.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides ou atteints de malformations ;
- des chiens visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits
- des chiens dangereux.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS :

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines ; de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition
- toutes modifications des inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition exception faite de la classe Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. La carte d'exposant devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens ayant obtenu au moins un CACS dans une exposition organisée sous les règlements de la Société Canine peuvent être acceptés « Ne concourant pas »

CLASSES D'ENGAGEMENT

(la date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement)

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 16/08/2007, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 16/08/2007 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

BABY – Pour les chiens âgés de plus de 4 mois et moins de 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants. **POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement. **POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la classe sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de la poste de départ) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'exposition.

REFUS ou EXCLUSIONS :

I : **Des engagements** :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI

b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition .

La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

II : **Des chiens** (à leur entrée ou en cours d'exposition)

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 1er mai 2004, ayant les oreilles coupées.
- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ; c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ; e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS : – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1re journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés. Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1 ^{er} Groupe	-Berger Allemand, Berger de Brie, Bouvier des Flandres.....	15 mois
	-Reste du groupe.....	12 mois
2 ^{er} Groupe	-Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand de Bordeaux, Cane corso, Mastiff, Bullmastiff, Montagne des Pyrénées, Saint Bernard, Terre-Neuve, Leonberg, Landseer, Mâtin Napolitain, Dogue du Tibet, Mâtin des Pyrénées, Bouvier Bernois, Grand Bouvier Suisse, Hovawart, Fila Brasileiro, Chien de Montagne de la Serra d'Estrale, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo.....	15 mois
	-Reste du groupe.....	12 mois
3 ^e et 4 ^e Groupe		12 mois
5 ^e Groupe	-Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais, (moyen, grand) Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu.....	15 mois
	-Reste du groupe.....	12 mois
6 ^e Groupe	-Rhodesian Ridgeback.....	15 mois
	-Reste du groupe.....	12 mois
7 ^e Groupe		12 mois
8 ^e Groupe	-Retrievers	15 mois
	-Reste du groupe.....	12 mois
9e Groupe	-Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
	-Reste du groupe.....	12 mois
10 ^e Groupe	-Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois
	-Reste du groupe.....	15 mois

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulés par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnés d'une caution de 100 € qui restera acquise à la société si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés

par la SCC, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leur actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges, des membres de la société organisatrice, ou des vétérinaires de service.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Le fait d'appartenir à un club ou à une société canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la FCI ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation non reconnue par la Société Centrale Canine, entraînera, pour son auteur et son chien, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la Société Centrale Canine ; les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. **Le permis de détention sera exigé également pour les chiens de 2^e catégorie.**

Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France. Ils ne peuvent pas être confirmés

Association Canine Territoriale de la Réunion Complexe Canin de Saint Paul

les 19 et 20 Août 2023

Demande d'engagement – Entry Form

CACS
Samedi 19 août (uniquement)
only Saturday

CACIB
Dimanche 20 août (uniquement)
only Sunday

2 EXPOS
Samedi 19 et Dimanche 20 /08/2023
the two days

IMPORTANT : Cocher un jour ou les deux jours – Choose the good day or two days

Race – Breed :

Sexe – Sex : Couleur – Colour : Poids – Weight :

Taille – Size : Nature du Poil – Hair : **Oreilles Coupées** : OUI - NON

Nom du chien – Name of the Dog :

N° au Livre d'Origines – Registration number : (avec indication de ce livre – Mention of origine book)

Date de naissance – Birth date :/...../...../ N° Identification :

Nom du père - Name of the sire :

Nom de la mère – Name of the dam :

Nom du Producteur – Breeder's name :

Adhérent ACTR : OUI – NON (N° d'adhérent :

Nom du présentateur si différent du propriétaire :
Name of the handler if different than the owner

Nom du propriétaire – Owner's name :

Adresse – Address :

Code Postal : Ville :

Pays : Téléphone : E-mail :

Classe dans laquelle le chien est engagé – Class into which the dog is entered

Intermédiaire 15 – 24 mois, months		Ouverte - Open Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Travail Working Class Minimum 15 mois No dog under 15 months	Champion Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Jeune Jugend – Junior 9 à 18 mois – months
Puppy 6 à 9 mois, months		Baby 4 à 6 mois, months	Vétéran à partir de 8 ans	Chien ne concourant pas No compet dog	Confirmation GRATUITE pour chien exposé OUI - NON
Meute – Packs		Couple	Classe Reproducteur	Lot d'Affixe	Nbre de Cartes d'accompagnateurs

MODE DE PAIEMENT

1_ Par CB via le site www.cedia.fr

2 – CHEQUE BANCAIRE ou POSTAL à l'ordre de l'ACTR

Somme – Amount :

Envoyer votre inscription accompagné de votre
paiement au :
CEDIA
Double exposition de Saint Joseph La Réunion
67 rue Général Leclerc
67202 WOLFISHEIM

Engagements recommandés sur www.cedia.fr sans supplément

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au règlement de l'exposition. Si mon chien est désigné "Meilleur de sa race" dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur. Si mon chien est désigné « Meilleur de son groupe », je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin qu'il puisse concourir lors de la désignation du Meilleur chien de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cet engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Le Date :
Signature du propriétaire
Owner's signature

Ages minimum pour la confirmation

1 ^{er} Groupe		3 ^{ème} et 4 ^{ème} Groupe	12 mois
Bergers Allemands - Bergers de Brie – Bouvier des Flandres	15 mois	5 ^{ème} Groupe	Tout le Groupe sauf races ci-dessous 12 mois
Reste du Groupe	12 mois	Chien de Canaan, Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Ibicenco, Portugais	15 mois
2 ^{ème} Groupe		Samoyède, Esquimau du Greenland, Akita Inu	15 mois
Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Hovawart,		6 ^{ème} et 7 ^{ème} Groupe sauf Rhodesian Ridgeback (15 mois)	12 mois
Bullmastif, Montagne des Pyrénées, St Bernard, Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin de Naples,		8 ^{ème} Groupe	
Dogue du Tibet, Mâtin Pyrénées, Grand Bouvier Suisses, Bouvier Bernois – Cane Corso	15 mois	Retrievers (15 mois)	Reste du Groupe 12 mois
Reste du Groupe	12 mois	9 ^{ème} Groupe	
10 ^{ème} Groupe		Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois - Reste du Groupe 12 mois
Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois - Reste du Groupe		

Renseignements à fournir pour les classes TRAVAIL - CHAMPION - NE CONCOURANT PAS

Joindre une copie de l'attestation d'autorisation d'inscription en classe travail

Chien de défense

Date et lieu où le chien a obtenu :

- soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1, IGP1
- soit un brevet de mondialring,
- soit pistage F.C.I. 1,
- soit un test international de sauvetage,
- soit un brevet de chien de défense,
- soit un brevet en campagne,
- soit un brevet en pistage,
- soit un brevet troupeau.

Chien d'Arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une MTHR

Barbets

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^{ème} prix.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1

Lévriers

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens inscrits titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. **Vous devez donc impérativement remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé en classe Ne concourant pas.**

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire désigné par le Directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Si, dans certains départements autres que celui qui est atteint par la rage (départements qui sont alors, pour simplifier, qualifiés de), une prime est attribuée par l'Etat à toute personne apportant la preuve de la destruction d'un renard, c'est pour tenter de diminuer la densité de la population vulpine dans ces territoires et éviter leur envahissement par l'enzootie rabique. Il n'en reste pas moins que les carnivores domestiques qui y sont hébergés sont seulement soumis aux dispositions réglementaires applicables dans les départements indemnes, notamment à l'article 213 du Code Rural, en ce qui concerne les animaux errants.

En conséquence, les propriétaires des chiens dont le domicile est situé dans l'un des départements ci-dessus indiqués, doivent être munis du certificat prévu pour l'accès du chien à l'exposition canine.

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non inscrits, non engagés.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur le même jour. Si mon chien est désigné « Meilleur du Groupe » (adulte), je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin de concourir pour le titre de « Meilleur Chien de l'Exposition ».

Signature :



NUTRIVET